



Contre la corruption  
Pour l'éthique en politique

## **RAPPORT MORAL 2018**

### **Introduction**

Le 24 mars 2018, un nouveau conseil d'administration a été élu et un nouveau bureau a été mis en place. Sous la présidence de Jean-Christophe Picard, nous avons poursuivi le travail engagé au cours des 3 années précédentes pour assurer le développement, la visibilité et la légitimité de notre association afin de renforcer notre pouvoir d'agir pour promouvoir l'éthique et lutter contre la corruption en politique.

2018 n'a malheureusement pas fait exception aux précédentes : nos occasions d'intervenir devant les tribunaux, dans les médias et sur les réseaux sociaux ont été très nombreuses : affaire Richard Ferrand, affaire Alexandre Benalla, affaire Alexis Kohler, loi sur le secret des affaires... Nous avons été sur tous les fronts pour « réhabiliter la démocratie représentative » en promouvant les pratiques vertueuses.

Ce rapport moral, qui fait le bilan de notre activité en 2018, révèle l'ampleur du travail bénévole réalisé par les membres du bureau et du conseil d'administration, les référents et les adhérents de notre association, dans tous les départements.

### **1/ Notre association poursuit sa croissance**

Les adhésions et les dons sont en forte hausse, nous donnant plus de poids et de moyens pour mener nos actions.

(voir notre rapport financier 2018)

## **2/ Notre présence sur le terrain**

Anticor compte désormais 61 groupes locaux, animés par 81 coréférents. Cette année, nous avons diffusé un « Livret du référent » pour les aider à mener des actions.

Quelques exemples :

Le Groupe local des Bouches du Rhône a mis en place un pôle juridique dans son département, une commission éthique, un service relation-presse avec les médias de la région, en travaillant de pair avec l'école de journalisme. En une année, le nombre d'adhérents dans les Bouches-du-Rhône est passé de 25 à 130 !

À Limoges, la Commission éthique prouve l'efficacité d'une structure citoyenne qui peut fonctionner aux côtés des élus et dans les commissions financières.

Dans le cadre de la réserve citoyenne, Anticor Paris propose de sensibiliser les lycéens sur la corruption et l'éthique.

Anticor a organisé ou participé à des conférences-débat partout en France : Valence, Mandelieu-La Napoule, Nice, Cabriès, Bastia, Neuilly-sur-Seine, Toulouse, Lille, Paris, Juvignac, Caen, Guingamp, Le-Péage-de-Roussillon, Grenoble, Brunoy, Marseille, Urbach, Venelle-le-Haut...

En novembre, nous avons tenu un stand au 4e Salon des lanceurs d'alerte, à Paris. Et plusieurs de nos membres ont animé ou participé à ses tables-rondes.

## **3/ Nos 2 principaux événements annuels attirent de plus en plus de participants**

La Cérémonie 2018 de remise des Prix éthiques et des Casseroles s'est tenue le 26 janvier, à la Maison de l'Amérique latine, à Paris, devant 250 personnes.

Notre université 2018 s'est tenue les 6 et 7 octobre à Valence (Drôme). Les deux tables rondes qui avaient pour thèmes « Comment les lobbies font la loi ? » et « Pourquoi la France se lance-t-elle dans de grands projets inutiles ? » ont attiré 130 personnes. Deux formations ont également été proposées aux adhérents et une rencontre a été organisée avec les référents locaux.

#### **4/ Notre présence sur les réseaux sociaux s'est renforcée**

**Le SITE** [www.anticor.org](http://www.anticor.org) a reçu 264.000 visiteurs uniques sur l'année 2018, pour 1.177.000 pages vues. 100 articles supplémentaires ont été publiés.

**Notre NEWSLETTER** <https://anticor.espace-adherent.org/newsletter/> est diffusée mensuellement à 19.500 personnes.

**TWITTER** : 34.400 followers sur [https://twitter.com/anticor\\_org](https://twitter.com/anticor_org) (+ les comptes des groupes locaux).

**FACEBOOK** : 37.200 likes sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/ANTICOR.official/> (+ les pages des groupes locaux).

**YOUTUBE** : Nous sommes présents sur Youtube depuis mai 2018 <https://www.youtube.com/anticorofficiel>. En 10 mois, 620 personnes se sont abonnées au compte. 53 vidéos ont été produites par notre équipe et mises en ligne. Elles ont été vues plus de 18.500 fois.

#### **5/ Nos contributions dans les colloques et les commissions parlementaires**

Éric Alt a été auditionné, le 6 mars, à l'Assemblée nationale par la Mission d'information commune sur les procédures de poursuite des infractions fiscales.

Jean-Christophe Picard et Raymond Avrillier ont participé, le 8 mars, à Lille, à une table ronde sur le thème « La transparence, un nouvel impératif participatif ? », organisée dans le cadre des Rencontres nationales de la participation, par l'association Décider Ensemble.

Éric Alt s'est aussi rendu en Roumanie, les 22 et 23 mai, à l'invitation de l'Institut français, pour rencontrer les associations roumaines de lutte contre la corruption.

Éric Alt a été auditionné, le 7 juin, au Sénat, par François Pillet sur le projet de directive sur les lanceurs d'alerte.

Lionel Bretonnet a été auditionné, le 20 juin, par la Commission des finances du Sénat, dans le cadre du projet de loi sur la lutte contre la fraude.

Élise Van Beneden a été auditionnée, le 10 juillet, devant la commission d'enquête sénatoriale sur les mutations de la Haute fonction publique et leurs conséquences sur le fonctionnement des institutions de la République.

Éric Alt a été auditionné à l'Assemblée nationale, le 11 octobre, par la Mission parlementaire d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la lutte contre la délinquance financière.

Christophe Grébert est intervenu, le 18 octobre, devant le Congrès du Syndicat national des journalistes (SNJ), à Paris, dans le cadre d'une table-ronde intitulée « Liberté d'informer : le journalisme au service des citoyens ».

Élise Van Beneden a donné un cours, le 25 octobre, à la faculté Lyon Lumière aux étudiants de M1 « Métiers de la représentation » sur l'encadrement des pratiques professionnelles de lobbying.

Jean-Christophe Picard est intervenu le 11 décembre, lors d'un colloque organisé par l'association #StopCorruption, à Science Po Paris, à la table ronde sur le thème « Les citoyens, une conscience vigilante comme aiguillon des décideurs publics ».

## **6/ Nos actions juridiques ont été plus nombreuses**

Au total, l'association s'est investie dans 26 nouveaux dossiers, venant s'ajouter aux 40 en cours, portés par 17 avocats différents.

### **L'association a ainsi obtenu les condamnations suivantes :**

- Suite à une plainte de notre association, Mathieu Gallet a été condamné, le 15 janvier 2018, à un an de prison avec sursis et 20.000 € d'amende pour favoritisme à l'INA. Il devra également verser 10.000 € de dommage et intérêts à Anticor ainsi que 3.000 € pour ses frais d'avocat. Mathieu Gallet a fait appel.

- Dans l'affaire des gîtes ruraux de Haute-Corse, la cour d'appel de Bastia a notamment condamné Paul Giacobbi, le 9 mai 2018, à trois ans de prison avec sursis, 25.000 € d'amende et 5 ans d'inéligibilité pour détournement de fonds publics. L'ensemble des protagonistes a également été condamné à verser 4.002 € à Anticor, au titre de dommages et intérêts, et 3.000 €, au titre des frais de justice. Paul Giacobbi s'est pourvu en cassation.

## **L'association est également impliquée dans les affaires suivantes :**

- Suite à notre plainte avec constitution de partie civile dans l'affaire Richard Ferrand, le juge d'instruction a ouvert une information judiciaire.
- Suite aux auditions menées sur l'affaire Benalla, Anticor a écrit aux présidents des commissions d'enquête pour leur demander de saisir le parquet au sujet d'au moins six témoignages susceptibles d'être qualifiés de mensonges.
- L'affaire Benalla a aussi révélé au grand public l'existence de chargés de mission affectés au cabinet du Président de la République. Ces derniers n'ayant pas transmis leur déclaration de patrimoine et leur déclaration d'intérêts, Anticor a saisi la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).
- Anticor a déposé plainte visant Alexis Kohler pour prise illégale d'intérêts et trafic d'influence. L'association reproche à l'actuel secrétaire général de l'Élysée d'avoir profité des différentes fonctions qu'il a occupées pour favoriser les intérêts d'une société appartenant à sa famille.
- Dans l'affaire Alstom, nous avons déposé une plainte contre X pour détournement de biens publics par négligence auprès du Procureur de Paris. Nous reprochons aux autorités de l'État de ne pas avoir levé l'option d'achat dont il disposait sur les actions d'Alstom, le privant ainsi d'un gain de 350 millions d'euros. En mars, le parquet ayant décidé de classer sans suite notre plainte, nous avons formé un recours auprès du procureur général.
- Anticor a formé un recours pour excès de pouvoir contre le décret portant augmentation rétroactive de la rémunération de François Logerot, président de la CNCCFP.
- Anticor a fait un signalement au parquet national financier dans le dossier du Grand Paris Express, le 12 juin, au regard des pratiques contraires au droit de la concurrence et aux atteintes principes de la commande publique constatés par la Cour des comptes.
- Anticor a déposé plainte contre X devant le Parquet national financier pour délit de favoritisme commis dans le cadre de l'attribution des marchés publics des voitures-radar confiés par l'État à des sociétés privées. Une enquête a été ouverte.
- Anticor a porté plainte pour détournements de fonds publics dans l'affaire des subventions européennes versées en Corse.
- Anticor a déposé une plainte pour prise illégale d'intérêts visant Sébastien Bourlin, maire de Pourrières et conseiller départemental du Var.

- Anticor s'est constituée partie civile dans un dossier ASAME concernant des malversations imputées à Paul Mumbach, maire de Dannemarie, en rapport avec la gestion de services de santé publique. Paul Mumbach et sa fille ont été mis en examen.
- Anticor a dénoncé des pratiques frauduleuses et des escroqueries aux cotisations à l'AGEFIPH. Le parquet a ouvert une enquête préliminaire.
- Anticor a signalé au procureur des faits de favoritisme dans l'attribution de la concession de la plage Santocha, à Capbreton. Le parquet a ouvert une enquête préliminaire.
- Suite au signalement d'Anticor 06, le parquet a ouvert une enquête préliminaire sur plusieurs cas de recrutement familial au sein de la mairie de Nice et de la métropole Nice Côte d'Azur.
- Anticor a déposé plainte pour prise illégale d'intérêts contre six experts de la Haute autorité de santé (HAS) qui avaient recommandé un traitement alors qu'ils étaient en lien avec le laboratoire pharmaceutique qui le produit. Suite à cette plainte, la HAS a abrogé la recommandation qui avait été formulée par ces experts.

## **7/ Nos autres actions, interventions et propositions**

En janvier, dans le cadre de l'affaire Kerviel, nous avons demandé au Ministre de l'Action et des Comptes publics de récupérer le montant de la déduction fiscale indûment accordée à la Société Générale.

Avec une quarantaine de personnalités, lanceurs d'alerte, journalistes, représentants de syndicats et d'ONG et une vingtaine de sociétés de journalistes, nous avons signé un texte alertant sur les dangers de la loi sur le secret des affaires. Nous avons ensuite déposé une contribution au conseil constitutionnel.

En avril, le Premier ministre ayant annoncé le dépôt de 3 projets de loi (ordinaire, organique et constitutionnelle) pour moderniser les institutions, nous avons formulé une série de propositions.

En juin, nous avons lancé une pétition sur Change.org pour des campagnes électorales propres, proposant notamment une réforme de la CNCCFP. Cette pétition a été signée par 15.000 personnes.

En septembre, avec 6 autres organisations non gouvernementales et syndicales, nous avons demandé aux députés, dans une tribune publiée par Le Monde, de ne pas voter l'introduction de la « convention judiciaire d'intérêt public », qui permet aux fraudeurs d'échapper, moyennant finance, aux poursuites judiciaires.

En novembre, avec 9 autres associations ou syndicats qui luttent contre l'évasion fiscale, nous regrettons, dans une tribune publiée par Le Monde, qu'il n'y ait pas eu de mesures importantes depuis la révélation des « Paradise Papers ».

## **8/ Notre participation à la Maison des lanceurs d'alerte**

Avec 16 autres associations et syndicats, Anticor a participé en 2018 à la création de la Maison des lanceurs d'alerte à Paris. Notre association est membre fondateur et membre des instances internes de cette nouvelle structure, dont l'objet est d'accompagner et d'aider les lanceurs d'alerte : <https://mlalerte.org/>

## **9/ Comité éthique**

Nous avons renforcé les règles de fonctionnement de notre comité d'éthique. Celui-ci est chargé de régler nos conflits internes. Le comité d'éthique a été saisi à 4 reprises en 2018 et a rendu 4 avis au Conseil d'administration.

## **10/ Notre permanence**

Nous disposons d'un local, à Paris. Notre salariée permanente y assure le secrétariat de l'association, aux côtés de 2 volontaires en service civique. L'un est chargé de la communication et l'autre de l'expertise juridique. Cette année, l'équipe a notamment eu à gérer plus de 5.000 courriels et 1.200 appels téléphoniques.

## **11/ La reconnaissance de notre légitimité a été confirmée par le ministre de la Justice**

Le 15 février 2018, la garde des Sceaux Nicole Belloubet a renouvelé pour 3 ans l'agrément d'Anticor en vue de l'exercice des droits de la partie civile. L'arrêté relève notamment qu'Anticor justifie « *d'une activité effective et publique en vue de lutter contre la corruption* », « *que le fonctionnement de l'association est conforme à ses statuts, que ceux-ci permettent l'information de ses membres et leur participation effective à la gestion de l'association* » et « *que les garanties de régularité en matière financière et comptable sont suffisantes et que sa gestion est désintéressée* ».

Cet agrément permet à Anticor d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne :

- les infractions de concussion, prise illégale d'intérêts, favoritisme, destruction et détournement de biens publics,
- les infractions de corruption et trafic d'influence,
- les infractions de recel ou de blanchiment,
- les infractions en vue d'influencer le vote d'un ou plusieurs électeurs.

Cet agrément de la Ministre de la Justice s'ajoute à celui de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), reçu le 27 janvier 2016.

Seules 2 associations, en France, bénéficient de ces deux agréments.

## **CONCLUSION**

La lutte contre la corruption est une mission difficile. Nous affrontons des lobbies, nous bousculons de mauvaises habitudes, et nous sommes soupçonnés de favoriser parfois les uns ou les autres, alors que nous nous efforçons d'être impartiaux et de défendre des principes très simples : l'éthique et la probité.

Cette mission est essentielle, surtout à un moment où la démocratie représentative est mise en cause. « La démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres ». Rappelons cette phrase de Winston Churchill à ceux qui voudraient un pouvoir autoritaire.

Cependant, la démocratie ne peut fonctionner sans la confiance du peuple. Et nous pensons que cette confiance va avec plus de transparence et un engagement absolu d'honnêteté de la part de nos représentants. Toutes nos actions et nos propositions sont tournées vers cela.

Nous sommes des défenseurs de la démocratie.

Christophe Grébert  
secrétaire général